



Colmar, le 13/02/20

Les organisations alsaciennes ci-dessus impliquées dans la solidarité avec le peuple palestinien publient le communiqué suivant :

Le plan Trump pour la Palestine

Face à la proposition de paix faite par le président américain, en accord avec son homologue israélien, nous tenions à souligner les points suivants :

- Le droit international est la seule base pertinente d'une proposition de paix.
- Deux chefs d'état à l'audience contestée ne sauraient décider seuls à eux deux de l'avenir d'une région du monde et des populations qui y vivent.

Nous nous interrogeons aussi sur la position de l'Europe et en particulier sur celle de la France :

- Les pays européens ne prennent pas position par rapport à la situation d'injustice au regard du droit international vécue par les habitants de la Palestine.
- La France gagnerait davantage à être du côté des opprimés plutôt que de celui des oppresseurs.
- Notre président insiste sur la montée de l'antisémitisme, certes condamnable, mais a fait voter la condamnation de l'antisionisme, qui serait « une nouvelle forme d'antisémitisme »... Or un citoyen doit pouvoir garder la liberté de critiquer la politique du gouvernement israélien sans être taxé d'antisémitisme.

Nous demandons que le respect des résolutions internationales, [Résolution 242 du 22 novembre 1967 exigeant le retrait des troupes Israéliennes des territoires occupés], devienne effectif.

En France, en Europe et dans tous les Etats qui affirment refuser la loi de la jungle et la loi du plus fort, la seule réaction possible et légitime est la reconnaissance de l'Etat palestinien tel qu'il a été admis à l'ONU comme membre observateur. Cela signifierait, de manière concrète, le rejet clair, net et sans détour du plan Trump. En refusant de reconnaître l'Etat palestinien existant, la France se rend complice de ce plan.